



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

SOCIAL ?...

Sept. 2008

Ces chiffres INSEE, CNAV... d'avant rentrée qui dérangent !

Avec les velléités affichées par la CNCE de modifier des éléments du contrat de travail des salariés Caisses d'Épargne (*horaires et jours de travail, congés, départs anticipés,...*), ces éléments généraux tombent à point nommé pour souligner la contrevérité de plusieurs arguments déployés le patronat, CNCE y compris...

→ → → Le carcan des 35 heures ?

Il y a à peine plus d'un mois, balayant d'un revers de la main les accords entre les partenaires sociaux, le gouvernement a décidé de légiférer une sixième fois depuis 2002 sur les 35 heures. Il faut sortir au plus vite « *du carcan des trente-cinq heures* », selon le mot répété jusqu'à l'épuisement par tous les membres du gouvernement et la majorité parlementaire. « *La France devait travailler plus pour gagner plus* ».

Un mois plus tard, l'**enquête de l'Insee** sur le marché du travail en 2007 offre un cinglant démenti aux poncifs et aux a priori énoncés sur la réalité du travail en France pendant le débat parlementaire. Les 35 heures sont loin d'être l'insurmontable barrière, l'épouvantable rigidité évoquée par la droite depuis des années.

La durée moyenne du travail, selon l'Insee, est de 37,9 heures par semaine. Cette moyenne prend en compte les salariés à temps partiel, dont près d'un tiers d'entre eux déclarent qu'ils travaillent moins que ce qu'ils souhaiteraient. En ne tenant compte que des travailleurs à temps complet, la durée moyenne hebdomadaire du travail monte à **41 heures**.

En excluant les chefs d'entreprises, artisans, agriculteurs, un autre fait émerge de l'étude de l'Insee : l'ensemble des salariés à temps plein travaillent plus en moyenne, de 37,8 heures pour les ouvriers à 44 heures pour les cadres. En clair, cela signifie que, bien avant la loi de juillet sur la modernisation de la démocratie sociale et le temps de travail souhaitant enterrer définitivement la réduction du temps de travail, les principaux « freins » avaient déjà été supprimés.

Pour les observateurs du monde du travail et tous les salariés, **cette constatation n'est pas une surprise**. Plusieurs études avaient déjà relevé ces évolutions. Ainsi, dans son enquête sur l'emploi en 2005, l'Insee pointait une nette augmentation de la durée moyenne du travail pour les salariés à temps complet. En 2002, celle-ci s'élevait à 38,8 heures. En 2005, elle était passée à 39 heures. De son côté, l'institut européen Eurostat établissait que la durée moyenne du travail en France était tout à fait dans la norme européenne : elle était de 36,5 heures par semaine, soit deux heures de plus qu'en Allemagne, 7 de plus qu'aux Pays-Bas !!! Malgré le rappel de ces chiffres lors du débat parlementaire de juillet, « *c'est faux* » avait rétorqué le ministre du travail, soutenu par le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Curieusement, ni le premier ministre, ni le ministre du travail, ni les ténors de la droite qui avaient lancé la dernière charge contre les 35 heures, ni même le Medef qui ont multiplié les critiques depuis des années contre la réduction du temps de travail, n'ont éprouvé le besoin de commenter l'étude de l'Insee...

En premier lieu, cette mise en lumière de la réalité du temps de travail en France par l'Insee indique que toutes les mesures prises depuis un an pour « *fluidifier* » le marché de l'emploi ont été adoptées avec une vision déformée, ou tout au moins approximative sur l'emploi en France.

En établissant que les salariés à temps plein travaillent de 37,8 à 44 heures par semaine, **l'Insee renforce l'idée qu'il existe bien un travail non reconnu et non payé**. La loi TEPA, en exonérant de toute charge fiscale et sociale les heures supplémentaires, crée, selon certains économistes, un effet d'aubaine et fait émerger une partie de ces heures travaillées et jusqu'alors non déclarées et non reconnues. Mais ses effets risquent d'être beaucoup limités que ce que prévoit le gouvernement. En revanche, l'addition pour les finances publiques, déjà bien mal en point, s'annonce élevée : au moins 4 milliards d'euros d'après les premières estimations.

En deuxième lieu, cette étude de l'Insee met en exergue le bas coût du travail. Pour compenser les charges induites par l'instauration des 35 heures sans diminution salariale, l'Etat avait accepté de très gros efforts financiers. En 2002, les compensations versées aux entreprises au titre des aides à l'emploi (*dont les 35 heures*) s'élevaient déjà à plus de 11 milliards d'euros. Elles dépassent désormais 19 milliards d'euros.

De telles sommes sont-elles justifiées au regard de la réalité du temps de travail ? Recalculé sur la base des chiffres de l'Insee, le coût horaire du travail n'est peut-être pas si élevé que le disent les entreprises et leur baisse de compétitivité ne s'explique peut-être pas par les seules charges du travail. D'ailleurs, les étrangers ont une autre lecture de l'emploi en France. **Parmi les facteurs qui les incitent à investir sur le territoire, ils citent en premier le bas coût du travail au regard de la formation et de la productivité de la main d'œuvre.**

Le gouvernement et le Medef n'ont sans doute guère envie d'aborder de tels sujets, qui bouleversent la lecture convenue du marché de l'emploi. Leur chance est que cette étude est opportunément publiée au creux de l'été... Tous vont s'empressez de l'oublier.

→ → → **Pouvoir d'achat des retraités !**

Tout ça pour ça, ne peut-on s'empêcher de penser à la lecture de l'**édifiante étude de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse**, publiée dans la dernière livraison de sa revue « Retraites et société ».

Sur la réforme Balladur de 1993, la Cnav en dresse, et c'est une première, un bilan chiffré, qui confirme de précédentes projections de l'Insee ou de l'OFCE : **depuis quinze ans, le montant des pensions ne cesse de baisser**. La Cnav ne le dit pas exactement comme ça, bien sûr. « *Pour les assurés qui ont pris leur retraite entre 1994 et 2003, la réforme de 1993 se traduit par une pension réduite d'environ 9 % par rapport à une pension calculée sans prise en compte de la réforme.* » En clair, les modes de calcul des retraites instaurés il y a quinze ans sont bien moins favorables.

En effet, la réforme Balladur de 1993 a profondément changé les règles, les pensions versées par le régime général ne sont plus calculées sur les dix meilleures années, mais sur les vingt-cinq plus favorables. Par ailleurs, elles ne sont plus calculées ni indexées sur l'évolution du Smic, mais sur celle des prix. Or, la Cnav rappelle, « *le Smic évolue actuellement plus vite que l'inflation* ». Double peine, donc : le calcul des pensions est beaucoup moins favorable et elles sont, de plus, moins revalorisées.

On se résume : depuis plusieurs décennies, le Smic augmente plus vite que l'inflation. Mais les retraites ne sont justement pas calculées sur le Smic. Quelqu'un qui a pris sa retraite en 2003 subit ainsi **une décote de sa pension d'environ 12 %**, comparé à ce qu'il aurait touché si la réforme de 1993 n'avait pas été votée. Résultat, les retraités ne cessent de s'appauvrir. Chaque année, le fossé se creuse entre les retraites versées et le niveau de vie des actifs. Une perte de pouvoir d'achat lente, sournoise, diffuse : **voilà la principale malice de la loi de 1993.**

Les syndicats en avaient déjà depuis longtemps pointé les effets pervers. Aujourd'hui, grâce à la CNAV, ils sont connus et mesurés.